



La voix de la mairesse

Chères Entrelacoises, chers Entrelacois,

C'est avec plaisir que nous avons profité de nos plans d'eau et de nos belles forêts durant cette courte (et pluvieuse) saison d'été. L'automne apportera, espérons-le, moins de pluie et des paysages fabuleux. L'implantation d'un nouveau système informatique apportant son lot de surprises et de difficultés, je tiens à féliciter le personnel de la Municipalité pour la gestion de ce dossier!

Le travail d'équipe est véritablement une valeur impressionnante chez les citoyens d'Entrelacs. Que ce soit en mode travail, urgence ou récréatif, la réception citoyenne pour le bénévolat est belle à voir. À cet effet, je tiens à remercier tous les joueurs de *Pickleball* qui ont organisé et réalisé les trois terrains sur la patinoire municipale. Le nombre de joueurs ne cesse de croître. Les intéressés peuvent se présenter pour jouer : lundi, mercredi et vendredi matin. Bienvenue à tous les joueurs!

Je tiens aussi à remercier les membres du comité consultatif en urbanisme pour le sérieux travail fait avec les demandes de location court terme.

Dans un souci du respect de l'environnement et d'assurer une durabilité, le réaménagement du barrage de la rivière Jean-Venne et du Pont Couvert sont présentement analysés par une firme d'ingénieurs. Leurs recommandations nous seront présentées au cours des prochaines semaines.

Merci à tous les participants de la rencontre publique du 17 juin dernier pour la vocation de l'église et du presbytère. À ce jour, la Municipalité est toujours en attente de la confirmation du transfert de propriété.

Je profite de la parution de ce bulletin municipal afin de vous inviter aux assemblées publiques qui ont lieu le troisième lundi de chaque mois. Finalement, je vous invite le dimanche 1^{er} octobre à 10 h, pour un café-causerie de la mairesse à la salle du conseil.



Sophie Galarneau,
Mairesse

mairesse@entrelacs.com
450 228-2529
poste 7208

Congé férié

Les bureaux et services municipaux seront fermés le lundi 9 octobre 2023

ASSEMBLÉE DE CONSEIL

La prochaine séance du conseil se tiendra le 18 septembre 2023 à 20 h, à la salle du conseil.

Consultez les procès-verbaux disponibles en ligne sur notre site Internet pour connaître les derniers faits saillants :

<https://bit.ly/3WkSAbF>



À la Une

Parcs régionaux de la MRC de Matawinie

Le meilleur temps pour les randonnées est enfin arrivé! Le Pic Vert nous offre une belle vue et existe depuis plusieurs années.

Par contre, nos sentiers ont besoin d'entretien et d'amour. En 2023, nous étions dans l'obligation de fermer le sentier qui commence au Chalet des loisirs pour des raisons de sécurité. Des passerelles en bois sont en piètre état, et le chemin est devenu boueux à plusieurs endroits. Cette partie du sentier restera



fermée jusqu'en 2024. Nous vous rappelons qu'il est toujours possible de prendre le sentier derrière le jardin communautaire (ou à partir de la rue Deguise) pour aller au Pic Vert.

En attendant, les contribuables d'Entrelacs ont accès gratuitement au Parc de la Forêt Ouareau, avec ses cinq secteurs et près de 100 km de sentiers. Marche, hébertisme, canot, planche à pagaie, escalade, et vélo figurent parmi les activités estivales.

Ski de fond, raquette, marche ainsi que les glissades sur tube sont possibles en hiver. Pour vous procurer votre carte gratuite, présentez-vous à l'hôtel de ville avec votre preuve de résidence, soit votre permis de conduire, ou votre compte de taxes.

Pour plus d'infos :

<https://parcsregionaux.org/>

PROCESSUS DE LA LOCATION COURT TERME

Points saillants sur la réglementation en vigueur

LOCATION DE RÉSIDENCE POUR 31 JOURS ET MOINS

Pour louer sa résidence, un propriétaire doit avoir obtenu au préalable, un certification d'occupation délivré par la Municipalité. Ce dernier a églament des responsabilités :

- Conserver un certificat d'enregistrement d'hébergement touristique valide auprès de Tourisme Québec (CITQ);
- S'assurer de respecter le nombre de personnes maximum pouvant être hébergées simultanément dans l'habitation permis selon la réglementation et l'installation septique présente;
- S'assurer que l'installation septique est bien fonctionnelle et vidangée aux 2 ans;
- S'assurer que les bâtiments soient bien entretenus;
- Conserver le plus possible l'état boisé du terrain;
- Pour les terrains riverains, avoir une bande de protection riveraine conforme à la réglementation en vigueur;
- S'assurer que le terrain soit toujours bien entretenu;
- Si les chiens sont permis, s'assurer que des mesures de sécurité soient mis en place;
- S'assurer de limiter les nuisances sonores;

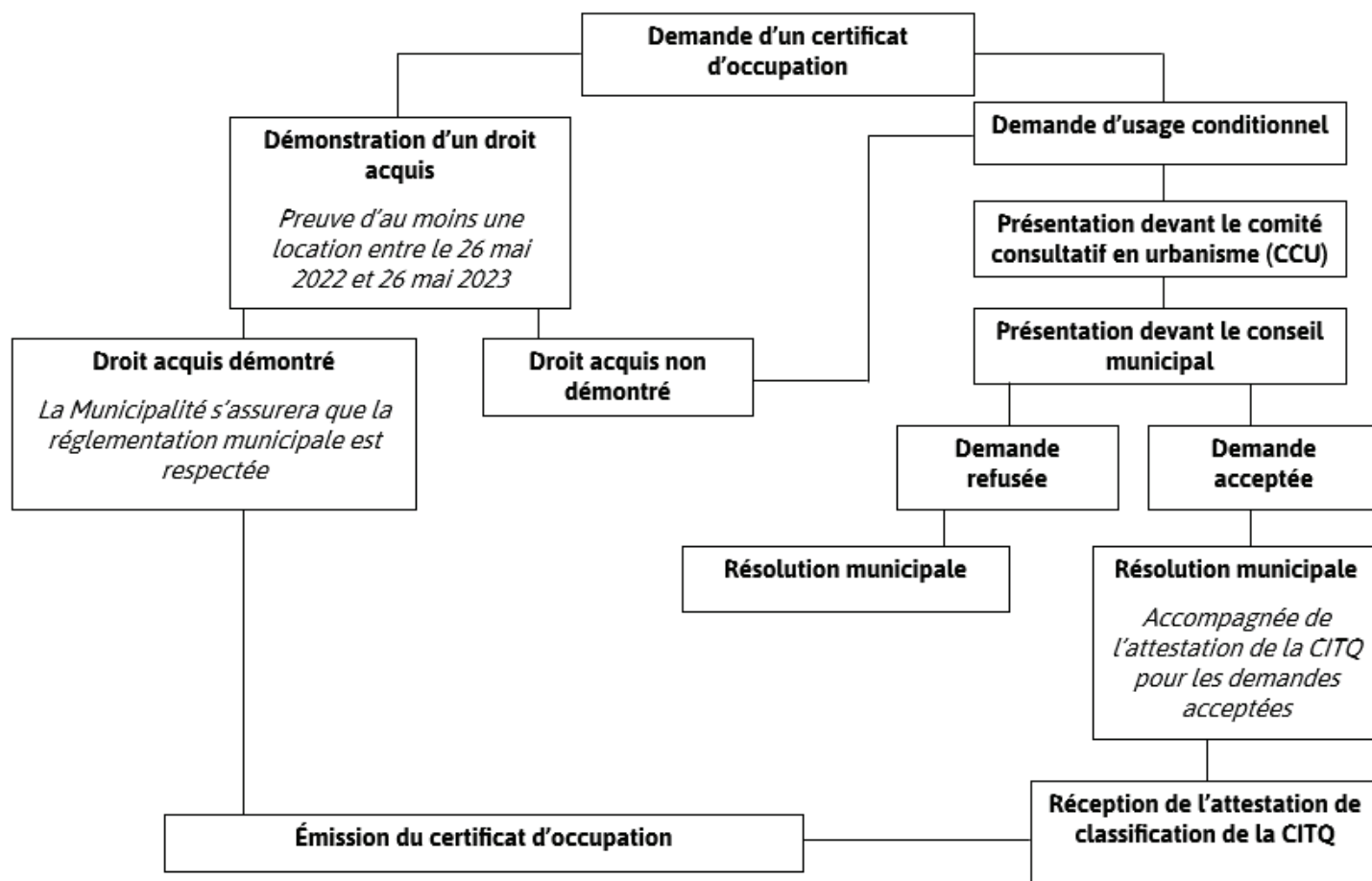
- S'assurer qu'il n'y ait pas de feux d'artifices;

- S'assurer que les bacs des matières résiduelles soient retirés du bord du chemin au maximum le lendemain du jour de la collecte et qu'il n'y ait que 3 bacs présents sur le terrain (noir, brun et bleu);

- S'assurer d'avoir une personne responsable de la surveillance des activités qui peut être jointe en tout temps et en mesure de se déplacer sur les lieux de la résidence de tourisme dans un délai maximal de 12 heures.

Règlements de référence :

- 2023-535 sur les usages conditionnels;
- 00-429 sur les permis et certificats (chapitres 9 et 10);
- 00-426 sur le zonage;
- 2019-515 sur le bruit et nuisances diverses;
- 2016-496 sur la prévention des incendies.



Urbanisme et environnement

ACCUEIL D'UNE NOUVELLE INSPECTRICE!

Après plusieurs mois avec un poste vacant au sein de l'équipe du Service de l'urbanisme, nous sommes heureux de pouvoir vous annoncer l'arrivée de madame Nathalie Parent, en tant qu'inspectrice municipale. Ne vous surprenez pas si vous apercevez un nouveau visage sur votre propriété!

Bienvenue parmi nous Nathalie!

FOSSES SEPTIQUES

Dès que votre vidange de fosse septique est faite, il est important de faire parvenir une copie de votre facture à la Municipalité, par la poste, au bureau municipal ou par courriel à urbanisme@entrelacs.com, et ce, même si l'entrepreneur vous mentionne qu'il nous l'enverra parce que le délai peut être long avant que nous la recevions.

Services des incendies

VISITES DE PRÉVENTION

Les visites de prévention ont permises de rencontrer 133 propriétaires sur 251 résidences, afin de vérifier leurs moyens de sécurité et de détection d'incendie et de répondre à leurs questions.

Lorsqu'un propriétaire est absent, un formulaire d'auto-évaluation est posté à l'adresse de correspondance. Une fois complété, ce formulaire permet de nous informer et d'évaluer les besoins en sécurité incendie sur le territoire de la Municipalité.

À ce jour, plusieurs résidences ne possèdent pas d'avertisseurs de fumée ou de monoxyde de carbone. Il arrive aussi que ces détecteurs soient défectueux.

Visitez notre site Internet pour plus d'informations : bit.ly/3R3YpdE ou communiquez avec notre préventionniste à tpi@entrelacs.com ou par téléphone au 450 228-2529 poste 7204.



Administration

3^E VERSEMENT DE TAXES MUNICIPALES

N'oubliez pas le dernier versement de taxes municipales, payable au plus tard le 15 septembre 2023.

4 options de paiements sont disponibles :

- carte débit;
- chèque;
- argent;
- en ligne via votre institution financière.

Si vous êtes dans l'incapacité d'effectuer vos paiements ou vivez des difficultés financières, n'hésitez pas à nous contacter afin de prendre une entente de paiement.



JOURNÉE PORTES OUVERTES À LA CASERNE 25

Quand : samedi 9 septembre

Où : 2271 chemin d'Entrelacs

Heure : 9 h à 14 h

Plusieurs activités seront au rendez-vous :

- visite de la caserne;
- simulateur d'incendie avec extincteur;
- jeux d'adresses...etc.

Du maïs sera servi à compter de 11 h.

Félix Sécurité sera avec nous et pourra faire la vérification de vos extincteurs!



Voirie

NOUVEAU POSTE DISPONIBLE - RESPONSABLE DE LA VOIRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS

Nous sommes à la recherche d'un responsable à la voirie et aux travaux publics. Ce poste temps partiel est basé sur un horaire variable de 100 heures par mois. La personne titulaire devra planifier, organiser, diriger et contrôler les activités du personnel affecté aux opérations reliées au déneigement, à la signalisation et à l'exécution des travaux d'entretien et de réparation des réseaux de voirie et d'infrastructures connexes. Cette personne rencontrera les citoyens et s'assurera de répondre adéquatement aux diverses requêtes.

Vous avez un intérêt, êtes une personne dynamique et possédez des aptitudes pour les relations interpersonnelles, aimez le travail d'équipe et la collaboration? Soumettez votre candidature et votre C.V. en personne ou par courriel à dga@entrelacs.com à l'attention de madame Holly Crandall.



Prochainement, la vitesse sur l'ensemble du territoire passera à 50 km/h.

Débarcadère municipal et plage

FIN DE L'HORAIRE ESTIVALE

Du 3 septembre au 9 octobre 2023

Le débarcadère sera ouvert les fins de semaine seulement : le samedi de 9 h à 20 h et le dimanche de 9 h à 17 h.

La plage est fermée depuis le 4 septembre.

Que ce soit pour de la baignade libre, peaufiner son bronzage ou tout simplement faire une balade en bateau, nous sommes choyés de pouvoir compter sur nos employés étudiants qui s'assurent que le tout se fasse en toute sécurité. Merci d'avoir été présents cet été de l'ouverture à la fermeture.



Bonne continuité dans vos études!



Les Associations de lacs

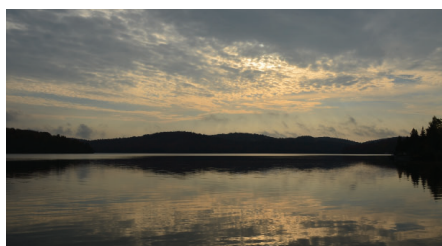
ASSOCIATION POUR L'ENVIRONNEMENT DU LAC PATRICK (APELP)

Merci aux personnes présentes à notre 33^e assemblée générale tenue le 5 août dernier. Nous accueillons madame Rachel Laperrière, qui se joindra aux membres réélus, mesdames Michèle Andreani, Catherine Pennors, Isabelle Laviolette, Marie Pinsonneault, Gwen Heyvang et Gilles Drouin. Merci à madame Sophie Galarneau, mairesse, qui nous a informé sur les règlements concernant la protection de notre environnement et le suivi attendu des Associations de lacs.

Au-delà des tâches saisonnières dévolues à notre association, le nouveau CA engagera une réflexion sur la mise en place d'un plan d'action renouvelé sur la prise en main de la gestion du lac Patrick



et de la coopération avec les autres associations de lac. Nous sommes déjà à la fin de notre été, nous subissons les caprices d'une météo capricieuse pour la pratique des sports nautiques et constatons les dangers croissants menaçant la qualité de notre environnement. Soyez prudents, respectez notre code d'éthique et participez aux projets qui vous seront proposés à l'invitation de votre CA.



ASSOCIATION DU LAC DES ÎLES (ADLIE)



Le nouveau CA de l'ADLIE est composé de 9 membres : Daniel Hodder, Bruce Calhoun, Nancy Wright, Norman Kanemy, Christine Chartier (trésorière), Alain Trudeau et Bernard Gagné (vice-présidents), Jacques Hurtubise (secrétaire) et France Piotte (présidente). Nous remercions Rick Garland et Diane Lavoie pour le temps et l'énergie consacrés au CA. Nous espérons pouvoir bénéficier de leur expertise comme bénévole. Merci aussi à Daniel Hodder qui laisse son poste de président.

Le 19 août a eu lieu le souper-pizza de l'ADLIE. Nous étions plus de 80, et ce fut une soirée très agréable. Le CA vous remercie d'y avoir participé en si grand nombre.